

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

Bienvenue à la Grèce!

L'EUROPE DES DIX

Le 1° janvier 1981, la Grèce est entrée formellement dans le sein des Communautés Européennes, prenant ainsi sa place comme membre de plein droit, aux côtés des neuf partenaires communautaires. C'est ainsi que se termine la marche vers l'Europe, commencée le 9 juillet 1961, avec la signature à Athènes de l'accord qui instituait un rapport d'association de la Grèce à la CEE. La pleine adhésion de la Grèce à la Communauté Européenne est le résultat direct des négociations commencées le 12 juin 1975 (quand, du côté hellénique, fut présentée la demande officielle d'adhésion aux Communautés) et terminées le 28 mai 1979 à Athènes par la signature solennelle du Traité d'Adhésion qui fixait pour le 1 janvier 1981 l'entrée formelle dans le sein des Communautés de leur dixième membre.

«La Grèce s'unit à l'Europe» - a déclaré le chef de l'Etat hellénique, Constantino Karamanlis, à l'occasion de la signature du

Traité d'Adhésion - «avec la certitude que dans le cadre de la solidarité européenne se consolide l'indépendance nationale de tous ses membres, se renforcent les droits démocratiques, s'accélère l'essor économique et se réalise un progrès social et économique, fruit commun de la coopération de tous ...».

«La Grèce désire contribuer au maximum de ses possibilités à la réalisation de l'Idée d'une Europe en qui elle croit profondément. Sa position géographique, son passé politique, son niveau culturel favorisent le développement de plus amples relations économiques et culturelles avec l'aire balkanique et méditerranéenne».

«La Grèce est l'avant-poste de la frontière européenne et le balcon du Marché Commun sur la Méditerranée. Grâce à son potentiel humain établi dans chaque continent et à sa présence maritime, elle est en mesure de contribuer à l'expansion de l'I-

dée Europe».

Le président de la Commission de la CEE, Roy Jenkins s'est exprimé ainsi sur l'adhésion de la Grèce à la Communauté Européenne: «L'entrée de la Grèce est une partie de la synthèse de la civilisation européenne qui est représentée par l'idéal européen. C'est cet idéal qui plonge ses racines dans le lointain passé de la Grèce, dont elle a tiré une si grande partie de ce que nous considérons aujourd'hui comme typiquement européen. La Grèce est, en même temps, le plus ancien et le plus récent des membres de la Communauté de l'Europe».

«Avec l'entrée de la Grèce» - a déclaré le 12 décembre dernier, le vice-président de l'Exécutif des Communautés, Lorenzo Natali - «la Communauté Economique Européenne devient plus authentiquement européenne. La Grèce est la mère de cette civilisation européenne dont la Communauté veut assurer la continuité et l'essor ... Je suis fermement convaincu que l'entrée de la Grèce représente une acquisition de grande valeur».

«Jusqu'à présent déséquilibrée vers le nord de l'Europe, la Communauté représente maintenant, et d'une façon plus équilibrée, tous ses éléments historiques et culturels. Grâce à l'adhésion de la Grèce, la

Communauté sera plus présente dans l'aire méditerranéenne qui est l'un des grands carrefours, mais en même temps un point chaud dans le monde».

«L'entrée de la Grèce peut accélérer la recherche de solution à tous les problèmes actuels de la Communauté ... problèmes qui peuvent, s'ils ne sont pas résolus, bouleverser l'actuelle Communauté qui se transformerait alors en une zone de libre échange sans souffle et éteinte, exposant ainsi l'Europe, sans volonté et sans ambitions, à toutes les embûches du difficile moment international actuel».

La contribution de la Grèce à la C.e.e.

Grâce à son entrée au sein de la Communauté, la Grèce pourra apporter à la CEE une grande contribution non seulement sous l'aspect de la participation au processus d'unification de l'Europe - qui représente l'objectif principal de la politique européenne de la Grèce - mais également dans des secteurs spécifiques où les ressources helléniques iront à l'avantage de toute la Communauté. C'est le cas, en particulier, des relations avec le monde arabe des transports maritimes et des ressources minérales.



Sa situation géographique à cheval entre l'Europe et l'Asie et ses rapports d'amitié traditionnels qui la lient au monde arabe permettent à la Grèce de constituer un pont naturel entre l'Europe communautaire et les marchés du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En devenant l'extrême pointe sud-orientale de la Communauté, la Grèce se présente comme une base opérationnelle idéale pour les firmes des pays communautaires qui opèrent ou désirent opérer sur ces marchés.

Depuis quelques années déjà, la Grèce se prépare à ces nouvelles perspectives en renforçant son réseau de communications internationales. Une place de premier plan revient, dans ce contexte, au service de cargos en fonction entre le port de Volos et le port syrien de Tartous. Le trafic augmente progressivement sur cette ligne et exige impérativement des ouvrages d'infrastructures portuaires pouvant permettre une potentialisation de ce service.

L'importance que les liaisons entre sa pointe extrême sud-orientale et le monde arabe ont pour la CEE apparaît clairement si l'on tient compte du fait que la Communauté fournit plus de 40% des marchandises importées par les pays du Moyen-Orient.

Avec l'entrée de la Grèce au sein de la CEE, les entreprises des pays communautaires qui sont représentées en Grèce (leur nombre augmente constamment) pourront bénéficier d'une réduction considérable de la distance entre leur base opérationnelle et les marchés du Moyen-Orient. La Grèce se présente, en outre, comme une base avantageuse pour les affaires à participation Grèce-CEE orientées vers les pays africains, avec lesquels la Grèce a, par tradition, d'excellents rapports.

Au cours de ces dernières années, les relations commerciales entre la Grèce et les pays de l'aire du Moyen-Orient ont connu un essor très important, au point que les pays arabes constituent, dans leur ensemble, désormais l'acheteur principal de produits grecs, après la CEE. ■

Le retour des Jeux Olympiques en Grèce

CANDIDATURE GRECQUE POUR LES JEUX OLYMPIQUES EN GRECE

La région de Kaifa, située à 27 km de l'antique Olympie, pourrait devenir le siège permanent des Jeux Olympiques s'il sera accepté la proposition hellénique de faire revenir les Jeux Olympiques en Grèce pour les soustraire aux manipulations commerciales et politiques qui menacent d'en marquer la fin. Cette région de 600 ha environ a, en effet, été choisie par la Commission spéciale constituée par le Comité Olympique International qui a été chargé d'examiner la proposition présentée au COI par le chef du gouvernement grec de l'époque, M. Karamanlis.

Les trois membres de la Commission ont accompli, vers la fin du mois de novembre dernier, un voyage dans les régions proposées par le gouvernement d'Athènes comme siège permanent possible pour les Jeux; le choix est tombé sur la région de Kaifa. La Commission présentera maintenant son rapport au COI, qui le discutera lors de sa prochaine conférence (septembre 1981 à Baden Baden).

Entre-temps, la Grèce a posé officiellement sa candidature pour les Jeux Olympiques de 1988. Pour ces mêmes Jeux, il y a également les candidatures de Melbourne et de Nagoya.

Evolution de l'agriculture de la C.E.E. au cours des années 1980

Le Service d'Information Agricole de la C.e.e. - Direction Générale - a publié une étude sur les perspectives agricoles C.e.e. des années 80.

Cette étude aborde, entre autres, les sujets suivants:

Economie générale

- La population s'accroîtra lentement;
- la croissance économique augmentera à un taux annuel de 3 ou 4% en termes réels;
- le chômage augmentera ou continuera de toute façon à constituer un problème;
- l'inflation se poursuivra, mais à un rythme plus lent par rapport aux dernières années;
- la tendance des économies des Etats membres à converger, tendance qui a été récemment constatée, continuera, spécialement après l'entrée en vigueur du Système Monétaire Européen (SME);
- les prix de l'énergie resteront soutenus et tendront probablement à augmenter;
- le taux d'approvisionnement des marchés mondiaux restera élevé pour la plus grande partie de la période et suffira à satisfaire la demande internationale;
- la conscience de l'importance de l'environnement augmentera et la qualité de la vie s'améliorera.

Elargissement de la Communauté

On prévoit qu'au cours des années 80, non seulement la Grèce, mais également l'Espagne et le Portugal poursuivront leur progression vers l'adhésion totale à la Communauté Européenne. La politique agricole commune aura un impact progressif sur ces trois pays au début des années 80, mais à l'exception de la Grèce, la totalité de ses

effets ne se manifesteront qu'après 1990.

Politique agricole

Les objectifs sanctionnés par le Traité de Rome demeurent valables. Compte tenu des graves déséquilibres de marché, de la disparité des revenus agricoles et de la situation monétaire confuse, on peut donc suivre les lignes directrices énumérées ci-dessous:

- politique des prix restrictive tant que persisteront de sérieux déséquilibres des marchés;
- renforcement des mesures dans le secteur laitier;
- renforcement et modification de la politique structurale pour mieux tenir compte des exigences régionales, des difficultés spécifiques de marché et de l'évolution des milieux économiques;
- maintien du principe de l'unité de marché commun agricole et abolition systématique des montants compensatoires monétaires (MCM).
- abolition graduelle des montants compensatoires «adhésion» (MCA) chez les trois nouveaux Etats membres.

EVOLUTION DE L'AGRICULTURE JUSQU'EN 1990

Prix agricoles

Une politique des prix appropriée destinée à permettre l'équilibre des marchés doit tenir compte de divers facteurs, parfois contradictoires: unité de marché, revenus agricoles, taux d'inflation.

Pour ce qui concerne les prix des facteurs de production agricole, on estime

qu'ils présenteront les mêmes tendances inflationnistes dans les autres branches de l'économie, à l'exception des prix à la production obtenus par l'agriculture, tant interne qu'externe (fourrages et semences): on prévoit, dans ce secteur, une diminution des prix réels, tandis que pour les carburants, l'électricité et les produits à contenu énergétique élevé (azotés), les prix réels pourraient augmenter.

Demande et offre

En 1990, le nombre des consommateurs dans la Communauté des Douze s'élèvera à 323 millions de personnes. Sur les 64 millions en plus, par rapport à la Communauté des Neuf, 55 millions appartiendront aux trois Etats nouvellement membres et les 9 millions restants seront dus au lent accroissement démographique.

La consommation par tête d'habitant semble, elle aussi, destinée à augmenter, parallèlement à la diminution du pourcentage du budget familial destiné à l'alimentation. C'est là un des facteurs qui pourrait accroître l'abondance relative de produits agricoles sur certains marchés. Les goûts des consommateurs s'orienteront principalement vers les produits de première qualité et les produits transformés à forte valeur ajoutée (les boissons comprises). Dans les trois nouveaux Etats, ce développement pourrait être plus rapide, à la suite d'un accroissement des revenus supérieur à la moyenne.

La demande commerciale de produits agricoles de base de la part des pays tiers restera limitée et l'on assistera sur les marchés à une dure concurrence entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement. En raison de cela et de l'écart persistant entre les prix communautaires et les prix mondiaux, il sera primordial de prendre des initiatives commerciales et de créer des mécanismes d'exportation efficaces dans le cadre de la politique agricole commune, si la C.e.e. entend maintenir sa présence sur les marchés internationaux dans la même mesure que par le passé.

Pour maintenir un taux d'accroissement des revenus analogue à celui des autres secteurs, les professionnels agricoles auront tendance à renforcer l'emploi des nouvelles technologies et à intensifier la production

(utilisation accrue des engrais, des aliments composés, des outillages). La production agricole aura tendance à augmenter.

Comme la demande - externe et interne - semble destinée à augmenter moins rapidement que la production, cette dernière continuera à être supérieure à la consommation: ceci est valable pour presque tous les produits et pas uniquement pour ceux actuellement excédentaires. L'élargissement de la Communauté pourrait même aggraver le déséquilibre entre la demande et l'offre pour quelques produits (huile d'olive et vin) et, dans tous les cas, ne modifiera pas la tendance générale excédentaire.

Facteurs de production et structures

La superficie agricole utile de la Communauté et des trois pays candidats à l'adhésion s'élève globalement à 147 millions d'hectares, auxquels viennent s'ajouter 55 millions d'hectares de terres boisées. D'ici 1990, la superficie agricole est destinée à diminuer, tandis qu'augmentera le pourcentage des forêts.

La population agricole active de la Communauté et des trois pays candidats compte 13,6 millions de personnes, ce qui équivaut à environ 11% de la population active totale.

L'agriculture dans l'économie générale

Pendant les années 80, la valeur de l'agriculture du point de vue économique continuera à diminuer. Dans la Communauté comprenant les trois nouveaux Etats membres, elle représente environ 7% du produit communautaire brut et 11% de la population active totale. En 1990, la part de l'agriculture sera réduite à 4,5% du produit communautaire brut et à 7% de la population active totale. Cette tendance à la baisse de la main-d'oeuvre s'accroîtra encore plus si la situation de l'emploi dans d'autres secteurs économiques s'améliorera.

La valeur décroissante de l'agriculture sera toutefois compensée par la plus grande importance que prendront l'approvisionnement en produits agricoles et l'industrie alimentaire de transformation. Au fur et à mesure que l'agriculture utilise de plus gros moyens de production, l'importance des industries d'approvisionnement s'accroît.

Vers une éducation routière améliorée

Le taux des enfants victimes de la route dans les pays membres du Conseil de l'Europe ne diminuera pas à moins qu'une action ne soit entreprise conjointement par les parents, les professeurs et les autorités publiques afin d'éduquer les enfants en tant qu'usagers de la route et d'améliorer leur sécurité sur le chemin de l'école.

Telle est l'une des principales conclusions à laquelle sont parvenus environ 130 experts des pays du Conseil de l'Europe, du Canada, de la Finlande et du Saint-Siège à l'issue d'une Conférence de 3 jours sur la formation des enfants et des adolescents face à la sécurité routière, organisée par le Conseil de l'Europe et la Conférence européenne des Ministres des Transports et dont la réunion s'achève aujourd'hui.

La Conférence recommande que soient organisées des réunions régulières qui permettent aux parents, enseignants, élèves et autorités publiques d'examiner le moyen de rendre plus sûr le chemin de l'école. Celles-ci pourraient proposer des mesures telles que l'équipement convenable des routes en passages pour piétons, barrières, pistes cyclables etc. Il en va de même pour les patrouilles scolaires dont la responsabilité pourrait être confiée aux élèves de classes secondaires et l'est déjà dans certains pays ce qui est considéré comme une contribution positive à la sécurité routière.

La Conférence a estimé que l'éducation routière devrait constituer une composante de base de l'éducation dans son acception la plus large, et qui tend à inculquer aux enfants le respect de soi-même, le respect des autres et le respect de la vie humaine.

Dans les écoles, l'éducation routière, déjà obligatoire dans certains pays, devrait être intégrée aux autres matières et enseignée en tant que telle. A cette fin, le travail en groupes, les projets, les jeux de simulation etc. sont valables, mais il faut qu'ils soient complétés par des exercices sur les lieux mêmes du trafic.

Les experts ont également recommandé que l'éducation routière soit davantage développée dans le programme de formation des enseignants.

Cependant, de l'avis des experts, l'éducation routière doit s'accompagner de l'exemple donné par les enseignants et les parents. Les enfants ne respecteraient pas le Code de la route s'ils voyaient sans cesse leurs parents mépriser les passages pour piétons, les limitations de vitesse etc.

La Conférence a constaté que la formation classique à la sécurité routière n'avait que peu d'impact sur la classe d'âge des 14 à 18 ans dans laquelle on enregistre plus de 50% du nombre total de victimes des «deux roues motorisées» sur nos routes.

Ceci est un argument supplémentaire pour l'expérimentation de nouvelles méthodes qui prennent en compte les attitudes psychologiques des adolescents à l'instar du programme EMS (Initiation au trafic motorisé) en République fédérale d'Allemagne.

Enfin, la Conférence est convenue que de nouveaux progrès en matière d'éducation routière pourraient être réalisés par une utilisation différente et une meilleure coordination des moyens existants.

UNE FENETRE SUR LE FUTURE

Suite n° 4

de G.M. VIOLI

La stratégie du Kremlin: détruire l'adversaire sans combattre

Il ne faut surtout pas croire, à propos de l'unification européenne, que l'Union soviétique soit «hors de la course»; bien au contraire, elle la poursuit à sa façon, avec réalisme et efficacité, en utilisant, là où cela est nécessaire, l'arme de la guérilla pour déstabiliser et se substituer aux institutions démocratiques occidentales selon l'enseignement éprouvé de Lénine qui, en son temps, avait répété et écrit que «... le véritable art de la guerre consiste à défaire l'adversaire sans combattre».

Exploitant habilement la force de dissuasion de la supériorité actuelle de ses forces armées sur celles de l'Occident (que l'on se rapporte à l'interview du Secrétaire général de l'O.t.a.n., M. Joseph Luns, accordée à «Il Giornale Nuovo» le 21.12.1980), l'U.r.s.s. se limite à tenter - en cohérence parfaite avec la logique des systèmes démocratiques occidentaux - l'unification de l'Europe en introduisant dans le coeur de la dialectique politique, l'idéologie du «socialisme réel qui, comme nous le savons, tend à la suprématie absolue des valeurs sociales sur celles de l'individu».

Le jeu serait légitime s'il n'était pas mené par le Kgb, dont le chef a été nommé, il y a deux ans, maréchal de l'Armée soviétique.

Cette nomination a sans doute été due au fait que ce personnage avait su organiser, avec succès, une forme de guérilla au sein des pays occidentaux avec énormément de subtilité et de discrétion.

Et si le jeu devait réussir, nous aurions la confirmation que l'Etat soviétique au lieu d'être socialiste est un Etat qui ne se différencie pas beaucoup des Etats «bourgeois», la seule différence étant que dans les pays occidentaux la «souveraineté» de l'Etat est légitimée par une majorité numérique, tandis que dans les pays de l'Est elle est artificieusement légitimée par des votes totalitaires qui ne laissent aucun espace aux minorités. Et là où il n'existe pas d'opposition, il n'y a pas de dialectique; et là où il n'existe pas de dialectique, il n'y a pas de liberté.

Mais les faits sont là: l'U.r.s.s. est un Etat souverain qui, grâce à sa légitimité pourtant discutée, fait la guerre contre les Etats «bourgeois» au nom d'une idéologie qui devrait éliminer tout conflit!

Communisme et nazisme

C'est là une fin qui ne diffère pas, quant à la substance, de celle qu'avait poursuivie Hitler, bien que si la méthode est la même, la conduite en est différente.

«... il existe - *déclarait Hitler à son ami intime Hermann Rauschning* - il existe entre nous et les bolcheviques plus de points communs que de divergences et, avant tout, le véritable esprit révolutionnaire que l'on rencontre en Russie comme chez nous» ... «j'ai toujours tenu compte de cette vérité; c'est pourquoi j'ai donné l'ordre d'accepter immédiatement l'entrée dans notre parti de tous les ex-communistes. Les petits bourgeois sociaux-démocrates et les bonzes des syndicats ne pourront jamais devenir de véritables nationaux-socialistes; les communistes toujours». (H. Rauschning, «Hitler m'a dit», Ed. Coopération, Paris 1939, page 153).

Et si Hitler partit en guerre contre le doux peuple russe (contre les «masses menaçantes du panslavisme impérialiste») et l'attaque de l'extérieur du «système», de nos jours, l'Etat soviétique est en guerre contre les Etats occidentaux à partir de l'intérieur du «système», conformément aux préceptes du «Manifeste» de 1848:

«... la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie revêt, tout à ses débuts, un caractère national, non pas tant sur le fond intime, mais certainement quant à la forme. Il est naturel que le prolétariat de chaque pays en finisse tout d'abord avec sa propre bourgeoisie. En traitant dans les grandes lignes les phases générales du développement du prolétariat, nous avons suivi l'histoire de la guerre civile qui afflige, d'une manière plus ou moins occulte, la société actuelle, jusqu'au moment où la lutte se transformera elle-même en une révolution ouverte et que le prolétariat établira sa domination avec l'éroulement violent de la bourgeoisie».

Oui, certes ... «quant à la forme», la lutte revêt tout d'abord un «caractère national»; comme si la forme n'était pas une simple variante de la méthode et comme si la méthode ne s'identifiait pas avec le «système»! On pratique ainsi une simple tautologie politique et pas une révolution.

Qu'il en soit ainsi, les auteurs mêmes du «manifeste» - Marx et Engels - nous le confirment:

«... le prolétariat de chaque pays doit, avant tout, conquérir le pouvoir politique; il doit s'élever au niveau de classe nationale et se constituer en nation; il sera et restera ainsi encore national, mais dans un sens totalement différent de celui de la bourgeoisie».

Différent, certes, mais toujours, et de toute façon, dans le «système», qu'il soit un Etat éthique ou un Etat technique, il est et reste un instrument d'assujettissement de l'individu: soumis à l'Etat éthique, qui est le directeur suprême de la personnalité de l'homme, et soumis à l'Etat technique, instrument de pouvoir sur l'homme au nom et en fonction de la collectivité.

Ceci devrait suffire pour démontrer que l'Union soviétique - forme différente du système lui-même - n'a pas accompli une véritable révolution, mais a porté, au contraire, la logique de l'Etat capitaliste à son paroxysme.

Et le «Manifeste»:

«... le prolétariat profitera de sa domination politique pour retirer, peu à peu, à la bourgeoisie le capital total et le concentrer dans les mains de l'Etat, c'est-à-dire du prolétariat en tant que classe dominante, tous les instruments de la production pour accroître, le plus rapidement possible, les forces productives».

Et si, par une hypothèse, un capitaliste ou un homme d'affaires quelconque devait, à la suite d'une quelconque opération financière, réussir à concentrer dans ses mains tous les instruments de la production, qu'est-ce que l'Etat prolétaire, préconisé par Marx, ferait de différent, si ce n'est de réduire en esclavage les travailleurs pour «augmenter le plus rapidement possible les forces productives»?

Ce n'est donc pas une hérésie que d'affirmer qu'il règne en U.r.s.s. un capitalisme souverain d'Etat qui réduit les travailleurs à de simples instruments de production aux ordres d'une bureaucratie politique privée de tout organisme fonctionnant comme contre-pouvoir pour la limiter, la contrôler, la corriger et éviter des abus. Pas même Dieu le pourrait, puisque Dieu, lui aussi, a été jeté aux orties!

L'Etat soviétique n'est pas l'Etat des Soviets, c'est-à-dire des Conseils des ouvriers et des soldats; mais c'est l'Etat du parti bolchevique qui, après avoir éliminé par la violence les mencheviks et les socialistes révolutionnaires, transforme les hommes en des

êtres amorphes, privés de toute personnalité.

«Parti signifie» - écrit Robert Michels dans son oeuvre maîtresse «La sociologie du Parti politique» (Ed. «Il Mulino», Bologne 1976, page 49);

«... séparation, distinction; pars totum. Le concept du parti implique celui de la limitation. Il faut ensuite tenir compte d'autres facteurs, comme la force du nombre. L'aspiration de chaque parti est, intrinsèquement, de devenir Etat» ... «le parti tend à s'étendre au-delà de la sphère sociale qui lui a été attribuée à l'origine et qu'il a conquise avec son programme fondamental».

Et, par conséquent, non seulement la partie tend à devenir un Etat, mais à devenir le tout, en envahissant, non seulement par la force de la dialectique, également les sphères sociales des autres.

Si dans les pays appelés capitalistes, les syndicats ouvriers sont autonomes vis-à-vis de l'Etat et exerce une fonction de contrôle et de tutelle des intérêts des travailleurs, dans l'Etat des Soviets - c'est-à-dire dans l'Etat des Conseils des travailleurs - toute fonction de défense et de contrôle n'existe pas et ne peut pas exister, parce qu'il est inadmissible, par principe, qu'un pouvoir qui est, par définition, des travailleurs, puisse être contrôlé ou limité par ces mêmes travailleurs!

L'incompatibilité entre syndicat et communisme

C'est la logique qui prévalut au X^e Congrès du parti bolchevique, en 1923, quand Alexandre Chliapnikov et Alexandra Kollontaï, qui étaient à la tête du Conseil des ouvriers, demandèrent, en opposition avec le parti, de conserver le contrôle des fabriques; droit que Lénine avait reconnu aux syndicats dès 1910, lors de l'élaboration du programme du parti.

Tant qu'il s'était agi de combattre l'Etat des tsars, Lénine respecta ce précepte; mais à partir du moment où l'Etat tsariste fut remplacé par un Etat «souverain et dictatorial», les prétentions des syndicats furent définies «inacceptables».

Luca Pietromarchi - ex-ambassadeur d'Italie à Moscou et spécialiste de talent de politique et d'économie - décrit de la façon suivante, dans le chapitre XVII de «Il Mondo sovietico» (Ed. Bompiani, Milan 1962, page 371), la fameuse séance qui devait avoir une telle répercussion sur l'avenir de l'Etat russe, au point de dénaturer et de renverser le but même de la Révolution; raison pour laquelle l'Etat, au lieu d'être l'expression de la volonté des travailleurs, se transforma et devint l'expression d'un pouvoir bureaucratique incontrôlé et incontrôlable par les travailleurs eux-mêmes:

«... en Union soviétique, où règne le capitalisme d'Etat, ils (les syndicats) devraient être autonomes vis-à-vis de l'Etat. C'est ce que ces derniers demandèrent lors du X^e Congrès du parti en 1923. Ils se proposaient de conserver le contrôle des fabriques, de s'attribuer la direction que le parti revendiquait pour lui-même, et toute la politique économique de l'Etat et, en particulier, la planification. Chliapnikov et Kollontaï» ... «se firent porteurs, au Congrès, de ces revendications ouvrières et firent valoir que la véritable portée de la révolution bolchevique (c'est-à-dire du parti bolchevique) était le transfert de la propriété des moyens de production, des capitalistes aux travailleurs».

«Les syndicats - avait écrit Lénine en 1910 - doivent arriver à concentrer dans leurs mains toute la direction de la totalité de l'économie nationale comme ensemble économique unifié»... «mais maintenant - observe Pietromarchi - que l'Etat tsariste avait cédé le pas à un Etat dictatorial qui n'admettait aucun pouvoir au-dessus et à côté de lui, les prétentions des syndicats apparurent, comme elles furent définies, inacceptables» ... «Et pourtant les demandes de Chliapnikov et de Kollontaï avaient un fondement indiscutable dans la doctrine marxiste».

D'où l'on en déduit - si une preuve supplémentaire était nécessaire - que la Révolution russe de 1917 ne fut pas, en fait, une véritable révolution, mais une simple tentative

qui se résolut et mourut «dans le système», dont la caractéristique fondamentale est la «souveraineté» de l'Etat.

Si l'on ne sort pas de ce point final du «système», on ne pourra jamais instaurer un type différent d'organisation de la société.

Et c'est ainsi que les aigles impériales des Tsars planent toujours au-dessus des tours du Kremlin, dans l'attente que se réalise le testament politique dicté par Pierre le Grand à Petrograd en 1725 et dans lequel il indiquait «comment l'Europe devra et pourra être soumise».

C'est un document impressionnant de par son actualité dans les faits et dans les choses, comme l'a fait ressortir Roberto Cestelli dans le «Bulletin Européen» (fascicules de janvier à juin 1977).

Ce testament est d'une telle lucidité et d'une telle clairvoyance, qu'il ne laisse aucun doute quant à son authenticité; il coïncide tellement avec les événements qui ont suivi et que, aujourd'hui encore, nous rencontrons, que même s'il avait été altéré dans sa transcription, son auteur aurait dû être un génie.

Et après s'être libéré des horreurs du knout, le doux peuple russe se délecte maintenant dans les douceurs que l'Etat soviétique procure à ses sujets dans l'isolement des instituts psychiatriques ou des goulags et, dans les cas les plus courants, qui leur accorde de vivre dans l'apathie en attendant le jour du rachat.

S'il existe une souveraineté - et elle doit exister - elle ne doit être que celle du peuple; elle est dans le sein de la société qui construit, jour après jour, dans la joie et dans la douleur, sa grandeur et sa misère, au nom d'une évolution qui regarde au-delà de son propre temps.

Or, en me rapportant à ce que j'ai déjà dit au sujet de sa tendance à envahir les sphères sociales d'autrui, l'Union soviétique - utilisant la logique du «système» qui reconnaît le droit de la direction publique aux majorités numériques - mobilise l'opinion publique la moins préparée de l'Europe occidentale pour réaliser, sur les bords de la légalité numérique, une majorité que la logique démocratique reconnaît légitime même si elle est substantiellement discutable.

La contradiction de la formule démocratique traditionnelle d'après laquelle le parti d'un Etat qui profite des moyens et des appuis qui peuvent lui parvenir de l'extérieur, est ici évidente; il peut faire pression sur les institutions de son propre Etat pour altérer le rapport majoritaire de l'opinion publique nationale.

Et c'est pour cette raison que l'action politique poursuivie, directement ou indirectement, par l'Etat soviétique dans les sphères sociales des autres Etats apparaît légitime quand, et uniquement quand elle n'est pas aidée par une quelconque organisation, armée ou non, dont le but est de renverser par la violence le pouvoir de l'Etat qui, pourrions-nous dire, héberge.

La subversion démocratique

Plus ce processus est funeste pour le pays hôte, plus le parti adopte la méthode de la «subversion démocratique» en invitant ses propres représentants au sein du pouvoir législatif (Parlement) à rester à leur poste «pour maudire la bourgeoisie» et pour servir «comme centres d'agitation pour aider l'activité illégale du parti, en se servant des immunités parlementaires» (op. cit. W.H. Chamberlain, «Histoire de la Révolution russe», Vol. 1).

Et c'est à ce point que l'opinion publique se divise en deux parties opposées.

Les uns, les réalistes, qui - comme le dit Disraëli - répètent les erreurs de la génération précédente; ils voient dans la «dictature parlementaire partitocratique» le seul moyen de défense de l'ordre constitué, afin de procéder avec réalisme (?) à des réformes adéquates et successives sans produire de lacérations trop voyantes dans le corps social. Les autres, les révolutionnaires édulcorés, voient, dans la conquête du pouvoir, le moyen pour imposer par la dictature les réformes nécessaires pour réaliser la vision futuriste d'un autre système différent. Parmi ces derniers, nous pouvons compter les communistes

italiens qui sont en train de pérorer au sujet des «compromis historiques» ouverts aux hybridismes de celui qui croit «sauver quelque chose» et de celui qui se leurre de faire la révolution avec les vieux outils du «système».

Au milieu des uns et des autres, le terrorisme agit dans la clandestinité, constitué de ces utopistes qui s'auto-définissent «Fraction de l'Armée Rouge», «combattants pour le Communisme», «Brigades Rouges», «Noyaux Armées Prolétaires», etc.; toutes des bandes nettement engendrées par le communisme orthodoxe qui pour provoquer l'écroulement du «système», s'arment et tuent sans savoir que, si l'Etat devait tomber, elles seraient les premières à être éliminées et que si le rêve fantaisiste d'Engels et de Marx devait se réaliser, il serait impossible de passer de la vieille idée des «dictatures nationales» à la réalisation d'un monde libre sans d'autres révoltes.

Et ceci parce que la liberté n'est jamais un don, mais est toujours, et de toute façon, une conquête de l'esprit avant même qu'elle ne soit une conquête matérielle du bien-être.

La conscience de l'être humain naît d'un choix intérieur et non pas de l'oppression; dans les cas les plus fréquents, elle est conquise avec la réalisation illuminée. Et c'est sur cette dernière hypothèse que - malgré les apparences - une grande partie des Européens, à l'Est comme à l'Ouest, brandira le drapeau de la liberté, généralisant une guerre civile qui aurait dû, dans les intentions de ses fomentateurs, se limiter uniquement à la partie occidentale du continent.

III° PARTIE

Acte d'accusation contre les partis politiques

Etant établi que la synthèse est un processus qui dérive de la perception simultanée d'un nombre limité d'éléments unifiés en un seul objet, l'adhésion de chaque sujet à un parti politique (l'objet) est - ou devrait être - un acte de choix conscient dicté par la synthèse d'un certain nombre d'éléments qui constituent son milieu comme partie de la société. Etant donné que faire de la politique signifie décider de son propre destin, sur la base de la connaissance de la réalité des faits humains et des problèmes qu'ils comportent, il s'ensuit qu'il ne peut pas y avoir de choix sans connaissance et que la connaissance n'étant rien d'autre que «la synthèse grâce à laquelle nous rapportons le multiple à l'unité de la conscience» (Kant), il en dérive que chacun de nous est amené à ne voir la solution des problèmes qui concernent toute la durée de la vie associée, qu'à travers ce certain nombre limité d'éléments qui se rapportent à son milieu.

En d'autres termes, vu que pour chaque sujet le choix du parti auquel adhérer s'effectue dans le cadre de ce nombre limité d'éléments qui constituent son milieu, on en conclut que les choix individuels sont toujours conditionnés par la variété des milieux individuels. C'est ce qui explique la tendance inépuisable du «système» à faire se proliférer des partis qui finissent par se différencier en leur sein par de multiples «courants» avec, pour résultat, de fragiliser toujours plus les pouvoirs publics qui tirent le pouvoir des partis.

Pour remédier à cette évidente incongruité, on a de temps en temps recours, dans le «système», aux référendums populaires; mais étant lancés par les partis, ils n'expriment jamais avec clarté la volonté des électeurs qui sont appelés à voter. Le texte du référendum fait presque toujours levier sur des éléments émotifs, et donc irrationnels; il ne corrige pas une loi incomplète, mais tend uniquement à l'abolir en créant, comme conséquence, - quand l'émotivité populaire exploitée par le parti qui l'a promu, le sanctionne par son vote - un vide législatif dangereux qui, à une échéance plus ou moins brève, crée à la collectivité des problèmes d'une extrême gravité.

Il est évident que dans le «système», le Deus ex machina responsable est le parti politique et que chaque sujet qui le représente n'est rien d'autre que le bénéficiaire, tandis que souvent ceux qui le soutiennent par leur vote finissent par être les boucs émissaires des méfaits d'autrui.

D'où la nécessité de responsabiliser les individus en fonction des problèmes que comporte la société; et il n'existe qu'un seul moyen pour les responsabiliser: renverser le «système», c'est-à-dire renverser les canaux de transmission des pouvoirs de l'Etat.

Les individus ne devront plus choisir les partis politiques jugés les plus indiqués pour satisfaire la somme de leurs exigences morales et matérielles, mais ce seront, au contraire, les exigences morales et matérielles - regroupées par affinité - qui se conformeront aux choix qui émergeront des raisons opposées - positives et/ou négatives - que chaque sujet apportera pour étayer ses propres thèses.

En définitive, au sein des groupements sectoriels, il se déterminera l'objectivisation des normes législatives destinées à régler et à satisfaire les exigences de chaque individu. Et ceci parce que l'unité de la société n'est pas déterminée par la somme de chaque unité humaine, mais par la somme des éléments - positifs ou négatifs - qui se sont formés dans les consciences individualistes et qui, en se projetant dans la société, en déterminent le caractère d'unicité.

Chaque individu ne «s'incorpore» donc pas dans la société en tant qu'unité en soi à travers les partis politiques, mais diversement, à travers la somme de ses propres exigences, positives et négatives, groupées par affinités qui, en se réalisant dans les normes législatives, réaliseront l'entière personnalisation de chaque sujet.

En d'autres termes, chaque individu s'auto-réalise dans la société, non plus comme un simple objet en opposition à d'autres, mais comme porteur d'exigences différenciées, positives et négatives, qui, une fois additionnées, constitueront le dernier but de tout le corps associé.

Cette nouvelle conception de la société permet à chaque sujet de faire partie, activement et responsablement, de la dynamique de la vie associée sans subir l'action déformante des idéologies qui déterminent l'unité des partis politiques, toutefois orientés vers des buts qui ne coïncident pas toujours avec les exigences individuelles, réelles et différenciées.

Si nous nous étions limités à concevoir la société comme une simple somme d'intérêts sectoriels bien déterminés, nous aurions préfiguré une société corporative fermée ayant déjà eu ses expériences historiques, tandis que nous proposons ici une société ouverte à toutes les expériences individuelles qui entendent être représentées, de sorte que tous, s'ils le désirent, pourront concourir - dans les limites de leurs aptitudes et de leurs fonctions sociales - à la production des normes législatives.

C'est ainsi qu'il se développe dans l'ensemble de la vie associée une série d'activités multiples qui trouvent leurs limites dans l'intérêt concret et conscient de chaque sujet.

De la liberté négative

Si, à propos de l'époque illuministe du XVIII^e siècle, ce maître illustre que fut Guido de Ruggiero écrivit dans «Storia del Liberalismo Europeo»: «La liberté est la faculté de faire ce qui plaît, une volonté libre de choix qui implique, pour l'individu, le droit de ne pas être entravé par d'autres dans l'exercice de sa propre activité», pour le positivisme du XIX^e siècle, qui développe et prépare l'avènement de l'Etat de Droit, il écrivit: «... la liberté n'est pas indétermination et libre-arbitre, mais capacité de l'homme de se déterminer tout seul, et donc de se racheter avec l'adhésion spontanée de sa propre conscience des nécessités et des contraintes que lui impose la vie pratique».

Si, pour la première conception, la liberté est une donnée de fait naturelle, négative, pour la seconde, elle est une donnée de fait positive, parce qu'elle «consiste en un transfert dans l'intimité de son propre esprit, de la source de l'autorité et des lois» ... raison pour laquelle ... «obéir à une autorité que la conscience reconnaît parce qu'elle émane de sa loi, signifie être vraiment libre».

Et si, pour de Ruggiero, le mérite de Kant est d'avoir montré que l'obéissance à la loi morale signifie liberté, le grand mérite de Hegel est d'avoir tiré de cette identification

«... l'idée d'un développement organique de la liberté qui coïncide avec l'organisation de la société humaine dans ses formes au fur et à mesure plus élevées et spirituelles»; et pourtant, si à l'époque de Hegel, dans la complexité relative de la vie associée de cette période, il était encore relativement facile de faire le choix du parti politique le «plus conforme à son propre destin moral», cette identification est désormais devenue pratiquement impossible étant donné que la complexité irrésistible de la vie contemporaine empêche la conscience de chaque sujet particulier de reconnaître l'autorité qui - toujours selon de Ruggiero - est l'apanage de l'Etat de Droit où sont exprimés les éléments universels de sa nature, d'où ressort l'exigence d'une organisation de la vie humaine qui dépasse l'égoïsme pur.

Il en fut ainsi, de fait, jusqu'au moment où, avec l'avènement de la Première Guerre mondiale - éminemment révolutionnaire - de 1914-18, il apparut évident, à la conscience des esprits les plus illuminés, que l'extension des rapports humains ne coïncidait plus avec une société subdivisée en compartiments étanches.

Les seuls à ignorer cette réalité furent les classes politiques au pouvoir. Après avoir gagné la guerre, elles ne répondirent pas à l'engagement moral contracté avec les combattants (surtout avec l'intervention révolutionnaire italienne de 1914-15) d'édifier la paix sur le principe de l'autodétermination des peuples.

Au lieu d'ouvrir les frontières douanières et juridiques qui divisent les pays européens, elles les rendirent infranchissables, comme à l'époque de l'Antiquité, où les sillons tracés par les charrues divisaient les terres protégées contre les malédictions des Dieux agrestes.

Emery Reves a écrit dans «Anatomy of Peace», «La guerre a éclaté parce que nos institutions et nos principes sociaux ... sont en contradiction absolue avec les réalités économiques, techniques et scientifiques du vingtième siècle où nous vivons» ... «C'est une absurdité, parmi tant d'autres, de notre malheureuse génération que la contemporanéité soit gouvernée par des utopistes qui vivent totalement dans le passé et se déclarent au fond d'eux-mêmes réalistes, comme des hommes pratiques et interprètent comme idéalisme, en s'en moquant, toute tentative de penser rationnellement».

Tant que le *status* mental des hommes au pouvoir ne changera pas sous la pression qui monte du bas, on ne comprendra pas que le problème de la paix réside dans «la construction d'un ordre légal et au-dessus des Etats nationaux; on ne comprendra pas que l'humanité vivra toujours sous la menace d'une guerre et que la paix sera toujours - comme Giraudoux fit dire à l'un de ses personnages dans «Amphitryon 38» «l'espace qui sépare deux guerres».

Selon E. Reves, comme déjà pour Einaudi et Brejnev, le problème de la paix devrait être résolu «par le transfert de la part de l'autorité souveraine des institutions nationales existantes en lutte, à des institutions universelles», avec pour résultat - comme nous l'avons déjà observé - de perpétuer la domination des Etats hégémones sur les plus petits, alors qu'il suffirait, au contraire, de restituer la souveraineté aux peuples moyennant une organisation qui rende chaque sujet directement responsable de son choix.

D'aucuns diront que la fragmentation des pouvoirs, des structures et des instituts pourrait provoquer le chaos ou, tout au moins, frustrer l'unité politique et sociale de la communauté.

C'est le contraire qui est vrai, parce que c'est de la participation consciente de chaque individu à la production législative des groupements sectoriels que naîtra, spontanément, l'unité économique, politique et sociale de la communauté.

Pour le dire avec Emery Reves qui - tout en conservant l'idée de la séparation de la souveraineté («La démocratie a besoin de séparation de souveraineté») - soupçonne que la démocratie a besoin également «d'institutions séparées pour traiter les problèmes aux différents niveaux d'une façon adéquate pour exprimer la souveraineté de la communauté». D'autre part, «notre tâche n'est pas d'inventer un 'statu quo', mais de proclamer les principes fondamentaux et de mettre en marche, sur leur base, le mécanisme pour la création de la loi, et ceci parce que la véritable force des normes qui règlent la vie associée réside dans le consensus qui doit l'observer».

Ce n'est qu'ainsi que se réalise la liberté en un ensemble associé.

Si en vertu du Droit sur lequel est fondé l'Etat traditionnel, la liberté négative est conçue dans la volonté autonome individuelle de refuser le respect de toute loi qui ne soit pas le fruit de son propre libre-arbitre, à la suite de quoi le sujet s'auto-exclut de toute possibilité d'être pris en considération comme objet du Droit, il n'en est pas ainsi pour le Droit qui est à l'origine d'un Etat universalisant où chaque individu, par le seul fait de participer avec sa présence physique et morale à la dynamique de la vie associée, même sous une forme négative, assume une personnalité et, comme conséquence, une responsabilité à laquelle il ne peut pas se soustraire.

La figure de l'anarchiste du siècle dernier, de l'éternel rebelle à tout ce qui n'est le fruit de son libre-arbitre, ne peut pas exister dans la société universalisante du moment que sa négativité devient une forme de participation à la vie associée et trouve dans les groupements sectoriels de ses exigences négatives les instruments adéquats pour exprimer sa personnalité politique et sociale.

C'est ainsi que l'exigence naturelle de chaque homme de faire un seul corps avec la communauté tout en conservant intacte sa personnalité, pour ainsi dire multipliée dans l'ensemble des activités associées, trouve une solution dans le Droit - appelé, justement, universalisant - qui permet à des sujets d'extractions ethniques, culturelles et religieuses antithétiques de se retrouver et de co-participer à une oeuvre commune: la formation de la société.

Ce n'est qu'ainsi que la loi ne sera plus une norme étrangère à la conscience de celui qui doit l'observer, mais un produit de sa propre volonté par laquelle il réalise sa propre personnalité dans le sein de l'ensemble associé.

G.M. V.

Le «Bulletin Européen» déclare ouvert «Le Débat Europe».

Ecrire directement à la rédaction:
Bulletin Européen
Via Larga, 11
Milano

LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

de LORENZO NATALI

Discours prononcé par M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission des Communautés Européennes, à l'occasion de la réunion internationale sur «La politique méditerranéenne de la Communauté Economique Européenne», organisée à Naples les 28 et 29 mars 1980, par l'Institut Universitaire Oriental.

La Communauté, on le sait, a développé une intense politique de relations extérieures. Elle négocie les grands pourparlers multilatéraux (GATT, système des Préférences généralisées) et bilatéraux. En outre, elle gère la Convention de Lomé.

La protection communautaire vis-à-vis du reste du monde a été considérable, surtout au cours des premières années de la dernière décade. Puis, à partir de 1975, une prudence croissante a caractérisé cette action. Les difficultés ont été nombreuses. Elles ont surgi lors de tous les grands pourparlers communautaires conduits à terme au cours des dernières années: du Tokyo Round au renouvellement de la Convention de Lomé et à la négociation de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

L'action communautaire démontre être considérablement différenciée et elle reflète, dans une large mesure, l'absence d'un approfondissement politique du rôle que peut et doit jouer, dans ce domaine, la Communauté.

L'évolution de la situation politique internationale, qui aurait dû accélérer cet éclaircissement de fond, semble, au contraire, stimuler plus que contenir les initiatives autonomes de chaque pays membre. Il convient, toutefois, de noter que quelques échéances, désormais proches, obligeront à prendre des décisions qui, pour des motifs différents, n'ont pas l'air, pour le moment, de vouloir être prises. Une de ces échéances est le renouvellement des accords méditerranéens.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer en d'autres lieux mon opinion en la matière.

Je voudrais examiner, dans ce discours, ce dernier problème sous le triple point de vue de la présence communautaire actuelle en Méditerranée, des nouvelles relations qu'il faudra développer et des obstacles qu'il faudra surmonter pour les affirmer.

La Communauté, surtout celle des six Etats membres fondateurs, a toujours porté un intérêt particulier à l'aire méditerranéenne. Je rappelle qu'elle a conclu, au début des années soixante, ses premiers accords internationaux avec deux pays de cette région (Grèce et Turquie); deux accords d'une vaste portée et restés uniques en leur genre, car ils visaient, à cette époque déjà, l'adhésion possible de ces pays. Elle s'est ensuite substituée progressivement à ses Etats membres dans les relations avec les autres pays méditerranéens à travers la conclusion d'une première série d'accords, purement commerciaux, auxquels ont fait suite, plus tard, des accords de coopération d'une plus vaste portée, dans le cadre de l'approche méditerranéenne globale décidée par la Communauté en décembre 1972.

Les principes de base de cette approche étaient essentiellement:

- a) favoriser le développement des exportations de ces pays vers l'aire communautaire de façon à permettre le financement de leurs propres programmes de développement;
- b) mettre en oeuvre la coopération surtout financière, entre la Communauté et ses partenaires, qui favorise la création sur place d'infrastructures industrielles et agricoles.

Les objectifs indiqués n'ont été atteints que partiellement. En effet, une fois commencée la crise économique que nous vivons actuellement encore, le besoin de ne pas aggraver encore plus la récession a fait imposer des freins aux importations provenant des pays du bassin méditerranéen ou fait adopter des mesures internes à la C.e.e. qui ont eu la même conséquence. La coopération a été commencée, mais n'a pas eu l'ampleur nécessaire pour compenser les inconvénients dont je viens de parler.

A ces éléments de frein, il s'en est ajouté d'autres, au cours de la seconde moitié des années soixante-dix, liés aux demandes d'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Ce nouvel élargissement, et surtout l'adhésion de l'Espagne, sont considérés comme un événement qui pourrait mettre gravement en péril les relations économiques entre la Communauté élargie et les pays du bassin méditerranéen, parce qu'il restreint les marges d'importation de cette zone quant à la production agricole et industrielle. D'autre part, les pays méditerranéens, dont les possibilités d'exportation deviendraient donc extrêmement réduites, ne pourraient plus continuer à importer les produits commerciaux au rythme actuel. Leur déficit commercial vis-à-vis de la Communauté a déjà atteint des taux à peine tolérables et une autre aggravation provoquerait de graves déséquilibres.

Le risque est donc que les pays méditerranéens cherchent à réorienter leurs courants commerciaux vers d'autres marchés, en particulier vers le bloc de l'Est et les autres pays industrialisés (surtout le Japon et les Etats-Unis) qui, par ailleurs, n'ont jamais renoncé à supplanter l'Europe dans cette zone. Les conséquences pour la C.e.e. d'une détérioration de l'équilibre dans ses relations avec les pays méditerranéens seraient donc extrêmement graves sur le plan économique mais encore plus - et pour des raisons évidentes - sur le plan politique.

Nouveau modèle de relations

La Communauté devra donc envisager des solutions qui permettent de créer, à long terme, entre elle et ses partenaires, dans l'aire dont nous parlons, des relations rénovées et «d'égal à égal». L'instrument pour réaliser un tel objectif devrait être un renforcement de la coopération, surtout financière, qui favorise le développement économique de ces pays.

Cette coopération doit s'appliquer en partant de la considération des conditions de pays pour la plupart en voie de développement avec un taux élevé de chômage: ils seront contraints d'accroître les productions agricoles et industrielles qui seront compétitives par rapport aux productions analogues déjà en crise dans la Communauté. Il faut cependant préciser que le développement de la consommation et du marché interne devrait absorber une bonne partie de ces productions et ouvrir de nouveaux débouchés pour d'autres exportations communautaires.

Il est clair, toutefois, que le développement de ces pays ne pourra pas être exclusivement assuré en satisfaisant les demandes du marché intérieur. La nécessité d'exporter, pour se procurer les devises nécessaires à l'importation des produits non remplaçables, restera toujours prioritaire. Sur ce plan, la C.e.e. a, à mon avis, une double action à accomplir.

D'une part, elle devrait favoriser, parallèlement au développement interne des différents pays, la création entre eux d'un marché régional qui permettrait de gérer, d'une façon plus organique, les complémentarités réelles qui existent entre leurs productions. D'autre part, elle pourrait aider la diversification de leurs échanges, en diminuant ainsi, également, leur dépendance à l'égard des pays industrialisés.

A ce propos, la possibilité de créer avec les pays méditerranéens des relations du genre de celles qui ont été instaurées avec la Communauté et le groupe des pays ACP devrait être sérieusement étudiée. J'ignore si le modèle «Lomé» peut être, dans sa mise en pratique, intégralement appliqué aux pays méditerranéens; mais je crois que la philosophie de fond, qui consiste à constituer une relation entre des «groupes» aux relations traditionnelles entre la Communauté et chaque pays pris séparément, peut déjà mieux répondre au type d'approche «d'égal à égal» vers lequel - je l'ai déjà dit - elle devrait tendre. En outre, la coopération, réalisée avec un ensemble de pays, permettrait d'exploiter les possibilités offertes par un marché de dimensions plus vastes et qui répondrait d'une façon plus adéquate aux exigences de la technologie moderne.

D'autre part, la Communauté devrait tirer un certain nombre de conséquences logiques de cette nouvelle approche pour ce qui concerne sa politique commerciale, à brève échéance, vis-à-vis des pays méditerranéens et, d'une façon plus générale, pour ce qui concerne les orientations futures de sa politique industrielle et agricole.

Il est absurde, selon moi, de penser que la Communauté puisse poursuivre, après l'élargissement et à l'égard de ces pays, une politique commerciale basée, dans le secteur industriel, sur une ouverture «théorique» dans une catégorie «sensible» pour le marché communautaire et, dans le secteur agricole, sur une complémentarité supposée de productions ou de calendriers. Je me demande, à ce propos, quelle pourrait être - par exemple - une complémentarité possible entre l'Andalousie et le Maroc.

Si l'on parcourt jusqu'au bout la route indiquée, les pays membres de la C.e.e. doivent comprendre qu'une collaboration plus étroite avec les pays méditerranéens signifie, à terme, la réduction, pour ne pas dire l'abandon, d'activités productives déterminées. La crise que nous vivons actuellement a une dimension mondiale et il est impensable que quelqu'un puisse penser en sortir tout seul. D'un autre côté, on ne peut la surmonter que si l'on arrive à redistribuer d'une façon plus équitable qu'actuellement les possibilités économiques de développement.

La Communauté connaît actuellement un grave problème Nord-Sud que, pour différents motifs, elle ne réussit pas à résoudre. S'il faut faire des sacrifices pour maintenir des rapports avec les pays du bassin méditerranéen, il est nécessaire que ces efforts n'incombent pas uniquement aux régions communautaires les plus déshéritées. En effet, ces dernières sont concurrencées et concurrencent les pays méditerranéens. Il existe donc le risque que la résolution de ce problème conduise, comme on le dit, à une «guerre des pauvres». Pour éviter cette dernière, il faut qu'il y ait des actions de contrebalancement qui consistent à rechercher des solutions productives de remplacement, des moyens pour les stimuler, des personnes pour les réaliser. Il est donc nécessaire d'en imaginer d'autres.

Etant donné les problèmes qu'une adhésion mal évaluée dans ses conséquences pourrait avoir sur les régions méditerranéennes de la Communauté actuelle, j'ai personnellement jugé opportun de proposer un changement de la méthodologie traditionnelle de négociation. Normalement, le document de base de la négociation d'une adhésion dans le secteur agricole comporte un relevé des situations existantes au niveau des prix et des interventions publiques en agriculture. Après quoi, on détermine, au préalable, une période de transition nécessaire au pays adhérent pour lui permettre les adaptations nécessaires. Dans le cas espagnol, par contre, on a jugé opportun d'associer à ce document classique une proposition de réadaptation des règlements de quelques secteurs sensibles de façon à rendre l'intégration espagnole plus facile et plus ordonnée et donc de réduire les conséquences négatives qu'elle pourrait comporter pour les régions du Sud de l'Italie et de la France. Je reviendrai, toutefois, sur ce dernier point au moment de ma conclusion.

Le secteur de l'huile d'olive a été considéré, de par son impact, comme l'un des plus importants dans le domaine agricole. L'absence de droits et/ou de prélèvements sur quelques produits (par exemple, le soja et d'autres oléagineux) - conséquence de la négociation GATT connue sous le nom de Kennedy Round - risque de faire descendre la consommation de l'huile jusqu'au point de créer un excédent de 200 000 tonnes.

La réabsorption de cet excédent coûtera à la C.e.e. de 1,2-1,6 milliards d'unités de compte, somme difficile à trouver dans le cadre du système actuel de financement du

bilan communautaire. On a formulé, pour cela, une option de taxation des huiles végétales importées qui, d'un côté, aurait freiné la chute de la consommation et, de l'autre, procuré des rentrées fiscales autonomes. Il a suffi de parler de cette contribution indirecte pour le consommateur centre-septentrional de la C.e.e. pour un produit typiquement méditerranéen pour déclencher de violentes réactions. Même si, par la suite, cette hypothèse a été retenue dans le document qui a été approuvé.

Les obstacles

La route que j'ai tenté de tracer n'est évidemment pas facile. Dans une période de crise économique mondiale et de tensions politiques, la générosité et la clairvoyance sont des qualités rares. Et pourtant, il est de notre intérêt de s'engager dans cette voie et d'en supporter les charges correspondantes. Il a été calculé, en des termes très approximatifs, que l'élargissement a un coût direct pour la Communauté de l'ordre de quelques milliards de dollars. Par coût direct, on entend les sorties de liquide qui seront inscrites dans le bilan, dans les futurs nouveaux pays membres.

Il faut également ajouter à ces charges, celles que la C.e.e. pourrait supporter pour compenser les autres pays méditerranéens de l'impact négatif de l'élargissement sur leurs flux commerciaux. Depuis désormais quelques années, je suis un habitué de la vie communautaire: je suis donc parfaitement conscient de combien sont durs les conflits d'intérêt en son sein et de comment l'égoïsme tend à prévaloir sur l'altruisme. J'ai cependant appris, également, que dans certaines circonstances, la Communauté sait poursuivre des desseins d'une vaste portée politique et accomplir les sacrifices nécessaires. Ceci advient quand il y a un intérêt commun fondamental en jeu. La stabilité et le développement de l'aire méditerranéenne représentent incontestablement un intérêt de ce genre pour l'ensemble de la Communauté. Ils le sont d'autant plus à une époque où tant d'incertitudes s'accroissent sur la scène internationale. Il émerge de nouveau surtout des tentatives de retourner au climat de guerre froide, avec la tentative d'intéresser les pays non alignés et du tiers monde à un choix de camp auquel, justement, ils sont contraires.

Cette situation représente, sans aucun doute, une question supplémentaire, mais également un frein possible pour la politique que doit développer la Communauté dans l'ensemble de la région méditerranéenne. Un autre frein, encore plus fort, peut ensuite venir de la détérioration des rapports économiques internationaux. Les difficultés s'accroissent surtout dans les relations commerciales entre nous et les Etats-Unis, au point que quelques milieux parlent d'une guerre commerciale. Je dois pourtant dire clairement que l'élargissement de la Communauté ne peut et ne doit pas, lui aussi, entrer dans le contentieux commercial avec les Etats-Unis: la C.e.e. a déjà un déficit commercial avec les Etats-Unis de l'ordre de 6 milliards de dollars en 1979. Elle devra supporter des charges financières extrêmement lourdes pour réaliser son élargissement et - comme je l'ai déjà dit - défendre, également, avec d'éventuelles compensations, son rôle de partenaire valable pour les pays méditerranéens.

Les risques d'un bouleversement

J'aimerais, maintenant, revenir à la seconde question que j'avais posée: la Communauté pourrait-elle survivre à un bouleversement des déséquilibres dans le bassin méditerranéen?

La réponse est évidemment négative. Elargie à trois nouveaux pays de l'Europe du Sud, la Communauté sera bien plus exposée à subir les conséquences de tous les événements qui pourraient se produire dans cette région. Une modification des équilibres pourrait, à la limite, avoir un impact grave sur la sauvegarde même des libertés démocratiques à l'intérieur des Etats membres. C'est pour cette raison que je suis persuadé que les nécessités politiques, encore plus que les motivations économiques, devraient inciter la Communauté à être vigilante et à accomplir tous les efforts nécessaires pour éviter que la Méditerranée ne devienne un nouveau centre de conflit, un conflit auquel l'Europe

ne pourrait pas échapper. D'autre part, l'élargissement lui procure également la possibilité de faire mieux entendre sa voix dans cette région.

La Communauté élargie sera donc pratiquement contrainte, par les événements, de retrouver un rôle important et à la fois original dans le bassin méditerranéen, alors que, justement, cette région est en train de redevenir un point vital dans les équilibres internationaux. Il suffit de penser que deux des principaux leaders du mouvement des «non-alignés» (Yougoslavie et Algérie), dont le rôle dans la stratégie de la paix est aujourd'hui extrêmement important, sont des pays méditerranéens; il suffit de penser à la renaissance de l'idée «islamique» et à la place qu'elle occupe dans le bassin méditerranéen et dans l'aire qui lui est immédiatement environnante, ainsi qu'aux conséquences que pourrait avoir, à plus longue échéance, le traité de paix entre Israël et l'Égypte; il suffit, enfin, de rappeler qu'il s'agit d'une zone importante quant à la production et au transit du pétrole et d'autres sources énergétiques.

La Communauté peut, dans ce contexte, se présenter aux pays méditerranéens comme une solution de remplacement à la politique des blocs; ils ont besoin, pour leur propre essor, d'un partenaire industrialisé, mais craignent - et à juste titre - comme tous les pays en voie de développement, de succomber à de nouvelles formes de colonialisme ou d'«alignement».

D'autre part, je suis convaincu que la capacité d'assumer un nouveau rôle en Méditerranée aura un effet multiplicateur pour une action plus vaste à l'échelle mondiale. Une Communauté capable de préserver la paix en Méditerranée en créant un nouveau type de relations avec les autres Etats de cette région - à ce propos, le récent accord avec la Yougoslavie qui sera signée le 2 avril prochain est significatif - qui pourrait devenir le pôle d'attraction également pour d'autres pays en voie de développement (surtout dans les continents asiatique et latino-américain) et c'est dans ce cadre que se pose le récent accord avec les pays de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) et l'impulsion pour une nouvelle collaboration avec ceux du Pacte andin.

Pour démontrer que, dans le passé déjà, il a été commis des erreurs de ce genre, erreurs qui, aujourd'hui encore, continuent à peser sur les relations de la Communauté dans la région méditerranéenne, je voudrais citer l'exemple de Chypre. On a beaucoup parlé du fait que deux alliés au sein de l'O.t.a.n. - Grèce et Turquie - étaient impliqués dans ce conflit. C'est pour cette raison qu'on a trouvé tout à fait normal qu'interviennent, dans les pourparlers, des pays comme les Etats-Unis, ou des organisations internationales, comme les Nations Unies. Personne, par contre, n'a trouvé étrange que la Communauté ne soit pas intervenue: et pourtant, il s'était agi de trois pays qui étaient associés depuis longtemps à la C.e.e. Ce type d'exemple devrait servir d'avertissement pour l'avenir.

Conclusions

Tel est, dans ses grandes lignes, le tableau des problématiques soulevées aujourd'hui par la relance de la politique méditerranéenne de la C.e.e. Il me semble toutefois opportun de conclure par une référence aux problèmes posés par l'Italie par cette relance.

Une détérioration de la présence communautaire en Méditerranée aurait des répercussions négatives immédiates, surtout pour notre pays. Aujourd'hui, déjà, il y en a d'importantes comme, par exemple, celles du secteur de la pêche. Elles pourraient s'accroître et en engendrer d'autres encore plus graves. Je pense, en l'occurrence, au secteur énergétique. C'est pour cette raison, également, qu'il devient intéressant, pour l'Italie, de surmonter la phase des concessions commerciales pures et simples pour passer à celle de la coopération. Seule une évolution de ce type permettra de surmonter les erreurs et les inconvénients du passé qui consistaient à fournir des concessions qui avaient le double désavantage de ne pas résoudre les problèmes méditerranéens et de créer des difficultés aux régions les plus pauvres de la Communauté. Insister encore dans cette voie constituerait une très grave erreur politique. L'exemple de l'élargissement précédent, qui a conduit à la situation actuelle, en constitue une preuve. Si l'on devait utiliser les méthodes et les instruments du passé, le nouvel élargissement deviendrait catastrophique.

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

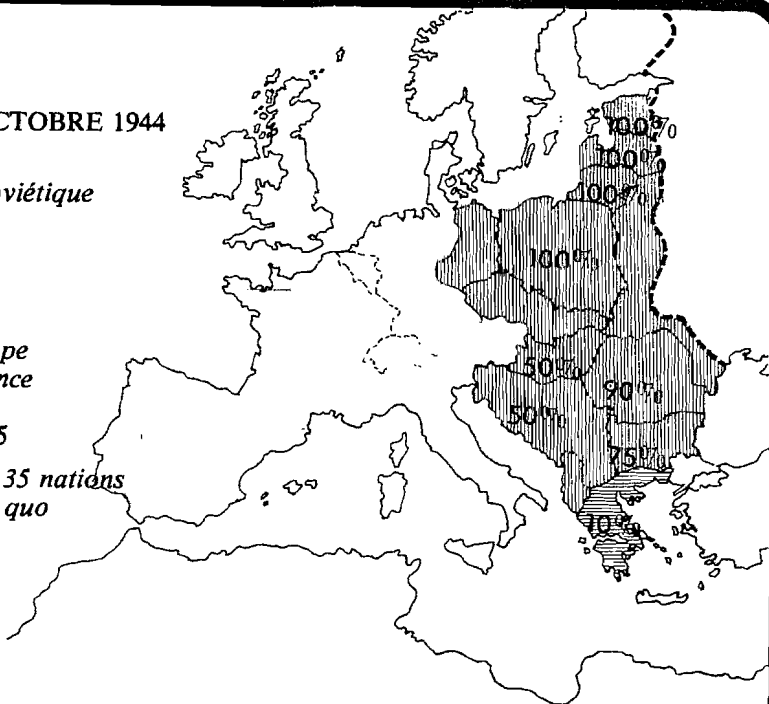
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influence*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
reconnaît le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

sommaire

L'Europe des dix	1
Evolution de l'agriculture de la C.e.e. au cours des années 1980	4
Documents du Conseil de l'Europe	6
G.M. Violi: La stratégie du Kremlin: détruire l'adversaire sans combattre (suite et fin)	7
L. Natali: La politique méditerranéenne de la Communauté Européenne	15

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11